

Annecy, le 9 juillet 2018

Comité de Pilotage du projet de réseau public de déploiement de bornes
de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en
Haute-Savoie

Réunion n°10

Date de la réunion : 29/06/2018

Lieu de la réunion : Espace culturel « La Ferme », 60 Route du Barioz, 74370 Argonay

Rédacteur du compte-rendu : Fabien Challeat

.....
*Des observations sur ce compte-rendu peuvent être transmises
pour rectification au rédacteur, sous 15 jours.*
.....

1. Rappel du contexte et avancement du projet

Depuis fin 2014 le SYANE s'est lancé dans un projet de déploiement d'une infrastructure et d'un service de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE)

Ce projet bénéficie du concours financier de l'Etat dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir piloté par l'ADEME.



Les premières bornes du SYANE ont été mises en service en Décembre 2016 sur la commune de Chamonix-Mont-Blanc.

En Haute-Savoie on dénombre 142 communes ou communes déléguées ayant transférées la compétence IRVE au SYANE.

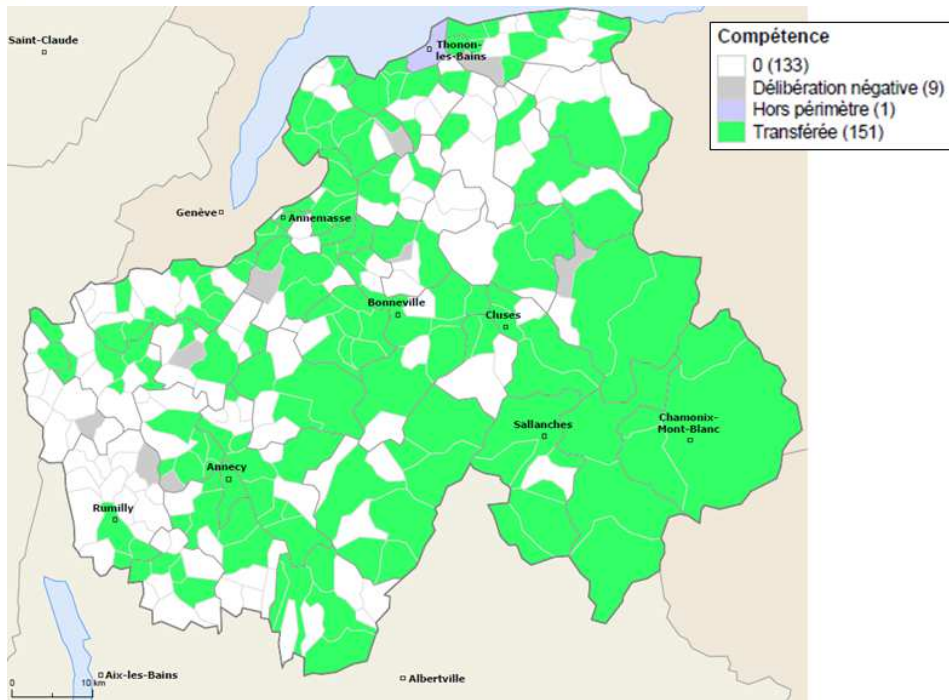


Tableau 1 : Carte des communes ayant délibérées sur le transfert de la compétence IRVE au SYANE et connues du SYANE à juin 2018

Concernant le déploiement, au 29 juin 2018, on dénombre :

Emplacements sélectionnés	148
Emplacements dont les conventions sont signées	147
Bornes en service	133

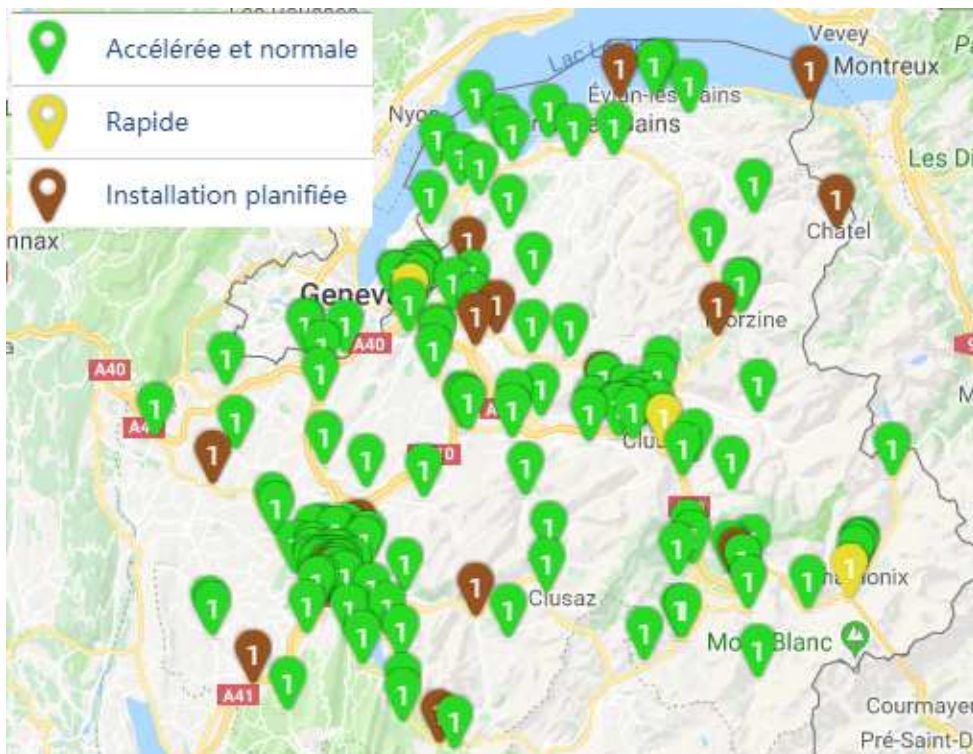


Tableau 2 : Localisation des emplacements sélectionnés et bornes en service au 29 juin 2018



Le service de recharge est opérationnel : système de paiement, sites internet et mobile, support téléphonique, paiement CB sans contact, le site d'information dédié au service : www.eborn.fr. Ce dernier permet notamment d'accéder à une carte des bornes en services et accessibles aux abonnés du réseau sur l'ensemble du territoire national.

Les données d'utilisation du service figurent dans le support de présentation au COPIL, joint au présent compte-rendu.

2. Modalités de poursuite du déploiement des bornes

L'été 2018 marque la fin de la première phase du déploiement du réseau de bornes publiques sur la Haute-Savoie, telle que programmée dans la convention avec l'ADEME.

Le mécanisme de financement dont le SYANE a pu bénéficier au travers de cette convention (6 000€ d'aide par borne accélérée et 12 000€ d'aide par borne rapide) n'a pas été reconduit par l'Etat à l'heure actuelle.

Un autre dispositif de financement a été mis en place (dispositif Advenir) avec des conditions de financement moins intéressantes que celles dont le SYANE a pu bénéficier dans le cadre de la première phase : aide financière de 3720€ par borne accélérée ou rapide.

Sur le second semestre 2018 il a été décidé de ne pas installer de nouvelle borne.

Cette période permettra au SYANE de finaliser complètement les travaux liés à la première phase de déploiement – en particulier concernant les aménagements – et de réfléchir aux modalités de déploiement futures, en fonction notamment des retours d'expérience sur les bornes installées dans la première phase.

Le syndicat prévoit de délibérer d'ici la fin d'année 2018 sur ces modalités afin d'être en mesure de répondre aux besoins du territoire quant à l'installation de nouvelles bornes dès 2019.

Les critères de ce déploiement futur (extension, densification, à la carte) ont semblé pertinent pour les personnes présentes au COPIL. Les modalités d'intervention du SYANE sur chacun de ces critères restent à préciser d'ici la fin d'année 2018.

Questions et remarques :

Partie « 2 - Bilan d'utilisation du service »

Remarque : Le paiement via l'application mobile n'est pas très intuitif car les utilisateurs ne savent pas forcément que le numéro de GSM demandé correspond au numéro de téléphone sans le premier « 0 ».

Réponse : La remarque est entendue et sera prise en compte pour faciliter l'utilisation.

Partie « 4 – Modalités de poursuite de déploiement des bornes »

Remarque : Le principal problème pour la participation des communes n'est pas nécessairement l'investissement dans la borne de recharge (3 250€/borne accélérée dans les conditions actuelles) mais peut être la cotisation en fonctionnement demandée pour couvrir le déficit d'exploitation (450€/borne accélérée.an).

En effet, les contraintes sur les budgets de fonctionnement des communes sont importantes. De plus cela induit une dépense de la commune en faveur des utilisateurs de véhicules électriques, il y a donc un risque de mécontentement de la part des usagers d'autres moyens de transport. Attention à l'homogénéité des actions envers les citoyens sur les différents modes de transport.

Partie « 5 – Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes »

Remarque : Des mesures sont à prendre à l'encontre des véhicules « ventouses ». Les membres présents sont d'accords pour que soit mise en place une interface permettant aux communes d'identifier les stationnements illicites sur les emplacements des bornes. Dans le même temps les équipes de verbalisation sur la voirie doivent être sensibilisées sur ce point.

Réponse : Le SYANE met à disposition des communes un arrêté type visant à verbaliser les véhicules ventouse, et reviendra vers les communes à l'automne 2018 pour leur proposer une interface d'identification des stationnements illicites.

Partie « 6 – Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs »

Question : Qu'en est-il de la recharge des vélos électriques sur les bornes ?

Réponse : L'utilisation des bornes semble disproportionnée pour la recharge de vélos électriques mais reste possible sur la prise 3kW avec les mêmes modalités d'accès que la prise T2.

Le déploiement par le SYANE de points de charge pour vélos électriques serait plutôt à envisager au travers de sa compétence « Eclairage Public ». Une expérimentation sur cet axe est envisagée dans le cadre de la démarche « Smart City » du Grand Annecy.

Remarque : Position sur le GNV (Gaz Naturel Véhicule) : Le SYANE est un acteur d'économie locale. En tant que tel cela n'a aucun intérêt pour la collectivité qu'il se positionne en « concurrent » des gros acteurs privés type Engie ou Total. De plus, il est important de favoriser le BioGNV (comme la station Saint-Pierre-en-Faucigny qui est alimentée par le biogaz d'Arenthon). Le SYANE devrait avoir un rôle d'acteur/catalyseur sans réfléchir dans une logique de rentabilité mais adopter une vision plus transversale pour avoir la maîtrise de l'énergie et mettre en place une économie circulaire sur le territoire.

Il en est de même pour l'hydrogène : il doit être produit localement pour être intéressant.

Réponse : Cette remarque est entendue et pertinente pour l'étude que commence à mener le SYANE. Elle sera prise en compte dans les réflexions à venir.

Remarque : Comment améliorer le taux d'utilisation de certaines bornes ?

Réponse : les taux d'utilisation constatés jusqu'à présent vont être suivis et consolidés sur le reste de l'année 2018, une fois que l'ensemble des aménagements relatifs aux bornes (et notamment le marquage au sol) auront été finalisés.

Une solution d'optimisation de l'usage des bornes serait d'adosser un véhicule d'autopartage sur un des points de charge des bornes les moins utilisées. C'est ce que le SYANE prévoit de mettre en place, a minima sur la borne d'Argonay, dans le cadre d'une démarche menée par le Grand Annecy.

Le SYANE souhaite que les conventions et modalités qui seront établies dans ce cadre soient duplicables sur le reste du territoire. La communauté d'agglomération d'Annemasse est déjà en discussion avec un opérateur d'autopartage pour la mise en place d'une démarche similaire.